

AVIS DE RECRUTEMENT

La Ville de Paris recrute, par détachement, 2 techniciens des services opérationnels spécialité nettoyage (catégorie B) bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

Ce recrutement s'inscrit dans le cadre du décret n° 2020-569 du 13 mai 2020, qui prévoit, à titre expérimental, la possibilité de recruter par détachement dans un corps de catégorie supérieure des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

INTITULE DU POSTE

PRESENTATION DU POSTE : RESPONSABLE D'EQUIPE DE PROPRETE URBAINE

Présentation succincte de la direction/service/bureau : Le service technique de la propreté de Paris (STPP) a pour mission d'assurer la propreté de l'espace public et la collecte des déchets sur le territoire parisien 7 jours sur 7.

Il comprend environ 6900 agents. Ses fonctions d'exploitation sont réparties au sein de 14 divisions territoriales dont l'activité est localisée à l'échelle d'un ou plusieurs arrondissements, de la circonscription fonctionnelle qui intervient sur l'ensemble de Paris pour notamment nettoyer après les manifestations festives et revendicatives et de la section des moyens mécaniques qui met à disposition les engins.

Présentation détaillée du poste et de ses missions :

- assurer l'encadrement de proximité et l'animation d'une équipe de terrain composée de 20 à 40 éboueur.e.s.
- organiser et contrôler leur travail en roulement
- gérer, sur un territoire donné, tous les aspects liés aux activités de propreté et de collecte des ordures ménagères
- garantir le respect des règles d'hygiène et de sécurité pour les agent.e.s et les activités exercées.
- veiller à la bonne application des règles administratives
- signaler des anomalies en utilisant l'application « Dans Ma Rue » (DMR) : défaut de voirie, mobilier urbain cassé, graffitis et affiches, dépôts divers

PROFIL SOUHAITÉ :

- Connaissance et/ou expérience de la propreté urbaine
- Condition physique permettant de se déplacer sur le terrain auprès des équipes
- Expérience de management d'équipe appréciée

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE : Travail en roulement (pas de repos systématiquement le week-end)

Quatre types d'horaires :

- soit le matin (6h-13h48)
- soit l'après-midi (12h24-20h12 et 15h42-23h30 en période estivale sur certains secteurs)
- soit une alternance entre 6h-12h21 et 6h-17h

CONDITIONS À REMPLIR

Ce poste est ouvert aux fonctionnaires titulaires appartenant à l'une des catégories de bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés mentionnées à l'article L.5212-13 du code du travail.

Les candidat.e.s doivent justifier de la durée de services publics, fixée dans le statut particulier du corps de détachement, exigée pour l'accès à ce corps par la voie du concours interne.

Pour l'accès au corps des techniciens des services opérationnels, une durée de quatre ans de services publics au 1^{er} janvier 2026 est requise.

LA CANDIDATURE DOIT COMPORTER:

- Un dossier comprenant votre curriculum vitae et un dossier de reconnaissance des acquis de votre expérience professionnelle établi selon le modèle joint en annexe ;
- Une copie du document, en cours de validité, permettant de justifier l'appartenance à l'une des catégories de bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;
- La fiche annexe complétée relative aux aménagements éventuels attendus pour le poste à pourvoir ;
- Une copie recto-verso de votre pièce d'identité ;
- Un état des services détaillé et signé par votre responsable hiérarchique, récapitulant votre carrière et vos différentes positions administratives. Pour les agents de la Ville de Paris, cet état des services doit être demandé à votre UGD.

Attention : seuls les dossiers complets seront traités

VOUS POUVEZ POSTULER DU 04/05/2026 au 05/06/2026 inclus sur le site internet de la Ville de Paris à l'adresse suivante :

<https://www.paris.fr/pages/le-recrutement-des-travailleurs-en-situation-de-handicap> en sélectionnant le recrutement correspondant.

AUDITIONS SEMAINE DU 29 JUIN 2026 AU 03 JUILLET 2026 INCLUS

Date prévisionnelle de prise de fonctions : 21 septembre 2026

Les dossiers de candidatures seront examinés par une commission chargée de vérifier l'aptitude professionnelle de chaque candidat.e à exercer les missions dévolues au corps d'accueil. Seul.e.s les candidat.e.s dont le dossier aura été retenu seront convoqué.e.s à un entretien par la commission.

L'audition consiste en un entretien d'une durée de vingt minutes sur la base du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le/la candidat.e. Cet entretien a pour point de départ un exposé de dix minutes au plus du/de la candidat.e sur son parcours professionnel. La commission apprécie la motivation, le parcours professionnel et la capacité du/de la candidat.e à occuper les fonctions de niveau supérieur ou de catégorie supérieure que recouvrent les missions du corps des techniciens des services opérationnels dans lequel il/elle a vocation à être détaché.e puis, le cas échéant, intégré.e.

À l'issue des auditions, la commission établit la liste des candidat.e.s proposé.e.s au détachement.

Le/la candidat.e retenu.e, parmi les candidat.e.s proposé.e.s par la commission, est détaché.e dans le corps des techniciens des services opérationnels pour occuper le poste sur lequel il/elle a candidaté.

La durée du détachement est fixée à une année, à l'issue de laquelle, en cas d'avis favorable de la commission d'aptitude, le/la fonctionnaire est déclaré.e apte à être intégré.e dans le corps de détachement.

Lorsque le statut particulier du corps de détachement prévoit une période de formation initiale préalable à la titularisation, les candidat.e.s retenu.e.s suivent cette formation initiale.